

HAUTE-LOIRE 1^{er} DEPARTEMENT

Direction des Services Techniques
Service Gestion de la Route

ROUTE DEPARTEMENTALE N°302

ARRETE N°AR-BL-2025-10-15-d

Réglémentant temporairement la circulation par alternat

=====

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 22 octobre 1963 ;

VU l'arrêté en cours portant délégation de signature accordée à Monsieur le Directeur des Services Techniques ainsi qu'aux responsables de la Direction des Services Techniques ;

VU la demande de l'entreprise SYSTEM D15 demeurant La Grange Guiral 15290 OMPS ;

CONSIDERANT QUE pour réaliser le remplacement de poteau Télécom ;

ARRETE

Article 1 - La circulation de tous véhicules se fera par sens unique alterné sur la RD302 du PR 4 + 345 au PR4 + 417, sur la commune de SIAUGUES-SAINT-MARIE (43300), du **lundi 20 octobre 2025 au vendredi 24 octobre 2025 en journée de 8h00 à 17h30**.

Cet alternat affecte l'itinéraire entre le lieu-dit Griniac et le carrefour RD590XRD302 dans l'agglomération de SIAUGUES-SAINT-MARIE.

Article 2 - Au droit de ce chantier, la circulation sera régulée par **alternat par feux tricolores**.

Article 3 - La signalisation de prescription correspondante sera fournie, mise de place et entretenue par l'entreprise **SYSTEM D15**.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de SIAUGUES-SAINT-MARIE et publié sur le site Internet du Département de la Haute-Loire.

Article 5 - Le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques du Département, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet du Département :

- Soit par courrier au : 6 cours Sablon – CS 90 129 – 63 033 Clermont-Ferrand
- Soit par application Télérecours citoyens accessibles sur www.telerecours.fr

À Langeac, le 15 octobre 2025
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de Pôle de Territoire de Brioude-Langeac

Jean-Pierre BARTHOMEUF

Destinataires (cocher les cases) :

- ☒ Préfecture : pref-coordination-routiere@haute-loire.gouv.fr
- ☒ Gendarmerie Nationale : corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- ☐ Direction Départementale de la Sécurité Publique : ddsp43@interieur.gouv.fr
- ☒ Département : sgt@hauteloire.fr , [Pôle](#)
- ☒ Mairie concernée : SIAUGUES-SAINT-MARIE
- ☒ Autres destinataires (bénéficiaires) : SYSTEM D15 + COR LANGEAC